

JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Trafic des espèces protégées : les magistrats renforcent leurs compétences

ENA
Libreville/Gabon

DEVENUE une véritable question de sécurité nationale et internationale et, surtout, une question de politique pénale, la protection de la faune et de la flore est au centre de l'atelier de formation organisé depuis hier à l'École nationale de la magistrature (ENM), à l'intention des magistrats par le ministère de la Justice, en collaboration avec la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), l'Union européenne et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Onudc). Il s'agit surtout, au moment où la criminalité liée aux espèces sauvages et au trafic illicite des ressources naturelles prend de l'ampleur, de renforcer les capacités des ac-

teurs chargés d'appliquer la loi et celles du système judiciaire. Tous les intervenants à la cérémonie d'ouverture, à savoir Sidonie Flore Ouwé (directrice de la formation continue à l'ENM), Cheikh O. Touré (représentant de l'Onudc), Rosario Bento Pais, chef de la délégation de l'Union européenne au Gabon, et la ministre de la Justice, Erlyne Antonella Ndembet-Damas dont le discours a été lu par le directeur général de l'ENM, Jean-Désiré Ossaga Madjoué, ont exprimé la nécessité de s'attaquer à la menace de la criminalité de manière plus globale, cohérente et structurée.

" Le trafic des espèces de la faune et de la flore sauvages est devenu la quatrième menace universelle après le terrorisme, le trafic des stupéfiants et des êtres humains ", a prévenu Er-

lyne Antonella Ndembet Damas. Ajoutant : " C'est fort de cela qu'au niveau national, cette problématique a été prise en charge par les plus hautes autorités du pays en tête desquelles le président de la République, SE Ali Bongo Ondimba, à travers un renforcement du cadre juridique et institutionnel pour lutter efficacement contre la criminalité liée aux espèces protégées, avec l'adoption d'une nouvelle loi renforçant les sanctions et, surtout, par la création des juridictions spécialisées à cette cause, entre autres. " Quatre jours durant, plusieurs modules seront présentés aux



Photo: Antoine Essane Ndong

Magistrats et formateurs posant après l'ouverture de l'atelier de formation.

participants, notamment : " le cadre juridique international de la criminalité transnationale " ; " la coopération ju-

diciaire internationale ", " la procédure pénale en matière faunique et forestière "...

Affaire Nicolas Nguema : Mes Moubembe et Nzigou montent au créneau

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

INTERPELLE le 4 décembre dernier à Libreville, le Gabonais Nicolas Nguema, homme d'affaires, se trouve en garde à vue à la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (DGCISM), où il fait l'objet d'une enquête. Ses avocats, Mes Jean-Paul Moubembe et Anges Kevin Nzigou, au cours d'une conférence de presse lundi à Libreville, ont indiqué que leur client est poursuivi pour des faits de détournements, saisie et recel. " Il est accusé à Nicolas Nguema d'avoir vendu un navire du groupement Santullo Sericom, faisant l'objet d'une saisie. Or, il n'en est rien de tout cela ", a clamé Me Jean Paul Moubembe. Non sans souligner que "ces chefs d'accusation ne reposent sur aucune preuve". Entendu que, a-t-il ajouté, M. Nguema, mandataire de la direction du groupement Sericom, se serait entouré de toutes les garanties



Photo: Abel Eyeghe Ekore

Les avocats de Nicolas Nguema, lors de la conférence de presse au Radisson hôtel.

judiciaires pour procéder à la vente de ce bien.

L'avocat au barreau du Gabon affirme: "mon client était chargé par Mme Santullo de trouver un client. Il a eu son autorisation de Madame". Me Moubembe ajoute que cette vente s'est faite devant notaire. Il juge donc arbitraire l'arrestation de Nicolas Nguema.

Un point de vue partagé par Me Anges Kevin Nzigou, qui dit avoir été convoqué dans cette affaire pour être enten-

du pour complicité. L'avocat dit avoir été amené à procéder à la vente de ce navire, en sa qualité d'avocat, devant un notaire. " Nicolas Nguema était chargé de trouver un client. Et avant de procéder à la vente, nous nous sommes rapprochés de certaines administrations concernées pour nous rassurer que ce navire ne fait l'objet d'aucune saisie, avant de prendre attache avec un notaire qui, plus tard, procédera à la vente ", a-t-il précisé.

Le clin d'œil de *Lybek*

